

**Question écrite de Loïc Fraiture pour le groupe PTB*PVDA concernant
“La Commission consultative de la personne handicapée”**

Cher.es membres du Collèges,

Sur le site de la commune, nous pouvons lire qu’il existe une commission consultative de la personne handicapée. Elle est en partie constituée de citoyen·nes. Elle est censée remettre un avis et des propositions au conseil communal. L’avis de cette commission est obligatoire pour tout projet concernant les personnes handicapées.

Mes questions sont les suivantes :

- Qui compose cette commission ? A quel titre ? Qui la dirige ?
- Existe-t-il un rapport d’activité ? Si oui, pourriez-vous me l’envoyer ?
- Pourriez-vous nous transmettre la liste des réunions de 2018, 2019 et 2020 avec PV ?
- Pourriez-vous nous envoyer pour 2018, 2019 et 2020 les propositions et les avis que cette commission aurait remis ?
- Quelle procédure les citoyen·nes doivent suivre pour pouvoir en faire partie ?

Merci pour vos réponses.



Loic FRAITURE

Avenue Jean Volders, 44

1060 Saint-Gilles

03 -11- 2020

Saint-Gilles, le réf: *S de 3/4* vos réf: annexe(s):

Objet : votre question relative à la commission consultative de la personne handicapée

Monsieur le Conseiller communal,

Contact : Cathy Marcus

T 0032 (0)2 536.02.65
F
M c.marcus@stgilles.brussels

Nous tenions tout d'abord à nous excuser pour ce délai de réponse. Votre question a été transmise au service concerné en début de crise covid et celle-ci s'est perdue dans les demandes urgentes qui arrivent depuis lors tous les jours depuis le mois de Mars 2020.

Vous souhaitez obtenir des renseignements quant à la commission consultative de la personne handicapée. Vous trouverez ci-après les éléments de réponse fournis par l'Echevine en charge des Affaires sociales.

Le Conseil communal a ratifié, en décembre 2000, la charte communale de la Personne handicapée.

En 2006 le Collège a souhaité créer une commission consultative de la personne handicapée qui devait se réunir au minimum 6 fois par an.

Cette commission était composée de l'échevinat des affaires sociales, d'associations et de personnes porteuses d'un handicap.

Elle a été active et a fonctionné jusqu'à la fin de la législature en 2012.

A ce moment- là, force était de constater que le nombre d'associations et de personnes handicapées avaient fortement baissé dans la composition de la commission.

Beaucoup d'asbl prenaient contact grâce à ce réseau directement avec l'échevinat en cas de problème à résoudre avec la commune et ne jugeaient plus indispensable de passer par la commission et plusieurs personnes handicapées actives dans la commission sont malheureusement décédées.

Au démarrage de la nouvelle législature en 2012, le Collège a choisi de se porter candidat auprès d'Handicity afin d'obtenir un label reconnaissant les actions mises en œuvre dans le domaine du handicap.

Ce label implique que de nombreuses actions en faveur du handicap soient développées sur le territoire communal telles que l'accessibilité des trottoirs, du centre culturel, adaptation des bâtiments communaux, achat de minibus équipé, signalisation adaptée, adaptation du centre sportif, logements PMR ...

Saint-Gilles

Place Van Meenen 39
B-1060 Bruxelles
T 0032 (0)2 536 02 11
F 0032 (0)2 536 02 02
M contact.1060@stgilles.brussels
W www.stgilles.brussels

BIC GKCCBEBB
IBAN BE53 0910 0017 7053



Durant toute cette période d'évaluation, le service des affaires sociales, à l'occasion des projets présentés en Collège, s'est concerté avec les associations en matière d'handicap afin d'identifier les améliorations et adaptations à prendre en considération.

Le Label handicity nous a été octroyé en 2012 et pour la deuxième fois en 2018. Nous constituons pour l'instant le dossier pour février 2021 (puisque une pré-évaluation a lieu à la mi-législature).

Nous envisageons, au-delà de la mission handicity, de mutualiser nos efforts avec d'autres commissions communales existantes en Région Bruxelles Capitale pour partager nos expériences.

Au sortir de la crise Covid-19, l'Echevine en charge des Affaires sociales présentera au Collège une nouvelle mouture de la commission consultative de la personne handicapée.

En espérant avoir pu répondre à votre question, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

Laurent PAMPFER

Le Bourgmestre,

Charles PICQUÉ